

Indice	Description	Date
A	levé	24 septembre 2025
B	Plan de division provisoire	24 octobre 2025
C	Nouvelle numérotation des parcelles	27 novembre 2025

NOTA :
L'application cadastrale n'a pas valeur de bornage, elle est destinée à titre indicatif.



Légende :

Une servitude de vue devra être constituée au profit de la parcelle cadastrée XC 427, grevant le lot 1.

Une servitude de branchement et d'évacuation des eaux pluviales devra être constituée au profit de la parcelle cadastrée XC 427, grevant le lot 1.

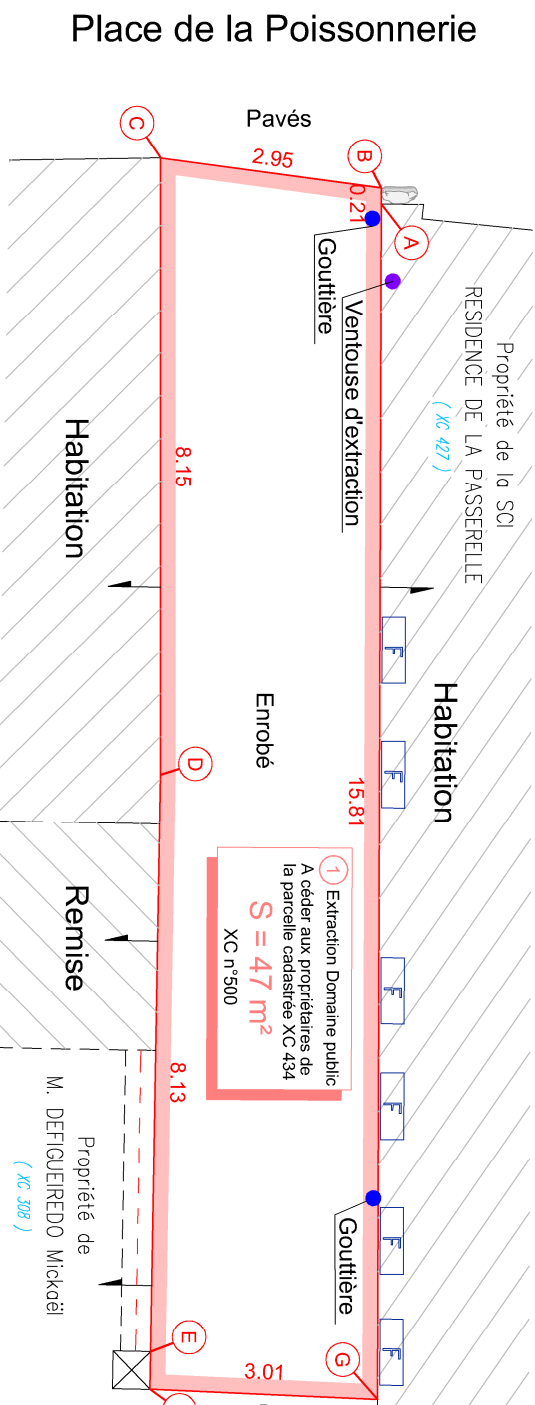
Une servitude d'extraction de fumées devra être constituée au profit de la parcelle cadastrée XC 427, grevant le lot 1.

Une servitude de branchement et d'évacuation des eaux usées devra être constituée au profit de la parcelle cadastrée XC 427, grevant le lot 1.

Une servitude de passage de réseau gaz devra être constituée au profit de la parcelle cadastrée XC 427, grevant le lot 1.

Une servitude de débord de toiture et de gouttière devra être constituée au profit de la parcelle cadastrée XC 427, grevant le lot 1.

Une servitude de passage de réseau électrique BT devra être constituée au profit des parcelles cadastrées XC 308 et 427, grevant le lot 1.

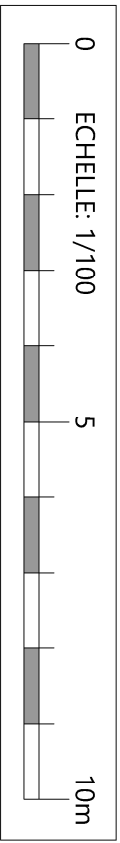


① Extraction Domaine public
A céder aux propriétaires de la parcelle cadastrée XC 434
S = 47 m²
XC n°500

Propriété de M. PRISSARD Michel
et Mme. COUSIN Jennifer
(XC 434)

Extraction du Domaine public - Tableau des coordonnées

MAT	X	Y	Nature des points
A-100	1566811.13	8225018.39	Angle de bâtiment
B-101	1566810.92	8225018.35	Angle de bordure
C-102	1566811.06	8225015.41	Angle de bâtiment
D-103	1566819.08	8225016.90	Angle de bâtiment
E-104	1566826.61	8225018.16	Angle de pilier
F-105	1566827.10	8225018.25	Angle de pilier
G-106	1566826.68	8225021.23	Angle de bâtiment



Système planimétrique : RGF 93 - CC49
Système altimétrique : NGF IGN 69

LEGENDE existant

- ↑ : accès existant véhicule
- ▬ : mur
- ▬ : bordure at cariveau
- ▬ : signalisation routière
- ▬ : référence cadastrale
- ▬ : application cadastrale
- ▬ : borne nouvelle
- ▬ : borne ancienne
- ▬ : cotation limite nouvelle limite (mesure à l'horizontale en mètre)
- ▬ : limite de propriété
- : descente de gouttière
- : éclairage public
- : signalisation routière
- : référence cadastrale
- : application cadastrale
- : borne nouvelle
- : borne ancienne
- : cotation limite nouvelle limite (mesure à l'horizontale en mètre)
- : limite de propriété

32,80m

AGÉOMÈTRE-EXPERT
Maxime Lebeunier
Voie du Futur - S.P. 222
27103 JAILLILLÉDEUX
Tel: 02.32.22.26.04
Courriel: maxime.lebeunier@ageometre-expert.fr
web: www.ageometre-expert.fr

Reçu en préfecture le 27/10/2025 à 12h37m22s
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception en préfecture : 09/04/2025

GEOMETRE-EXPERT
CONSEILLER DÉPARTEMENTAL DES PROPRIETAIRES